NOTE D'INFORMATION

PRESCOLAIRE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
SOGECAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP24169 en date du 30/12/2024.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **SOGECAPITAL GESTION** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen** représentée par **Monsieur Tahar ZERRARI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

SOGECAPITAL GESTION
55, Bd. Abdelmoumen - Casablanca
Tél : 05 22 43 98 10
Fax : 05 22 26 40 25

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **PRESCOLAIRE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000041659**
- Date et référence de l'agrément : **28/08/2024, GP24095**
- Date de création : **23/12/2020**
- Siège social : **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er Janvier** au **31 Décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00** Dirhams
- Etablissement de gestion : **SOGECAPITAL GESTION** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca** représentée par **Monsieur Tahar ZERRARI** en sa qualité de **Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **SGMB** sise à 55, **Boulevard Abdelmoumen, Casablanca** représentée par **Monsieur Omar SENHAJI** en sa qualité de **Responsable Département Titres**.
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
SOGECAPITAL GESTION	DIRECTION COMMERCIALE	05 22 43 98 10

- Commissaire aux comptes : **MAZARS AUDIT ET CONSEIL** représenté par **ABDOU SOULEYE DIOP.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations « OMLT ».**
- Sensibilité min : **4**
- Sensibilité max : **8**
- Indice de référence : **95% MBI MLT + 5% MASI Flottant.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP PRESCOLAIRE est d'offrir à moyen terme une performance alignée à son indice de référence (95% MBI MLT + 5% MASI), en investissant sur le marché de la dette, sur le marché actions et/ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.**
- Stratégie d'investissement :

 Dans cette optique, le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titre d'OPCVM « Obligations moyen long terme », hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et hors liquidités, en titres de créances. Le niveau maximum investi en actions, en certificat d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca est de 10% de son actif.

 Le FCP sera investi en :

 - **Actions;**
 - **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat;**
 - **Certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription;**
 - **Obligations et titres de créances Négociables;**
 - **Parts et titres de créances émis par les fonds de placements collectifs en titrisation;**
 - **Actions et parts d'OPCVM;**
 - **Dépôts à terme.**

 Le fonds pourra également investir en opérations de pension. Le fonds pourra effectuer des opérations de prêts emprunts de titres et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : **5 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels : LA FONDATION MOHAMMED VI DE PROMOTION DES ŒUVRES SOCIALES DE L'EDUCATION-FORMATION.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **12/02/2021.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée le 1er jour ouvré qui suit son calcul dans les locaux de Sogécapital Gestion. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès du siège de Sogécapital Gestion au plus tard à 10h00 le jour de calcul de la valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables seront entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées selon la décision de la Fondation Mohammed VI qui sera actée sur le procès-verbal du Conseil de Surveillance de l'établissement de gestion du fonds. Le Gestionnaire informera La Fondation Mohammed VI par mail de la date de la réunion du Conseil de Surveillance quinze (15) jours avant sa tenue. La Fondation Mohammed VI communiquera au Gestionnaire sa décision par tout moyen de communication (mailing ou lettre recommandée) et ce, au plus tard, la veille de la tenue du Conseil de Surveillance. La mise en distribution doit se tenir d'un délai maximum de 6 mois suivant la clôture de l'exercice.**

 - **Entité en charge de la distribution aux souscripteurs : SGMB sise à Casablanca, 55 Bd ABDELMOUMEN ;**
 - **Téléphone: 0522 43 88 88 ;**
 - **Entité en charge d'informer les porteurs de parts Sogécapital Gestion sise à Casablanca, 55 Bd ABDELMOUMEN ;**
 - **Téléphone: 0522 43 98 10.**

 Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des «intérêts courus».
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum.**

 - Cas d'exonération :
 - **A la discrétion du réseau placeur.**

- Frais de gestion :
 - **Le taux des frais de gestion maximum est de 2% H.T l'an. Les frais de gestion devant être encourus par un OPCVM sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Sogécapital Gestion. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et sont prélevés chaque trimestre.**
 -

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
(2) Frais commissaire aux comptes	10 000 DH annuel (HT)
(3) Commissions AMMC	0,025% HT
(4) Maroclear (Commission de gestion du compte émission)	3 600 DH annuel (HT)
(5) Frais Dépositaire	0,010% HT
(6) Maroclear (droit d'admission) (trimestriel)	Selon les conditions en vigueur
Prestations de SOGECAPITAL GESTION	Frais de gestion fixe et frais de gestion variables basés sur la surperformance conformément aux taux convenus dans le mandat de gestion

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★